

Séance du 23 octobre 2017

## Les abbayes du sel en Languedoc au Moyen-Âge.

Gérard BOUDET

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

---

### MOTS CLÉS

Abbayes, sel, Bénédictins, Languedoc, Petite Camargue, saunier, salines, salin, Moyen-Âge.

### RÉSUMÉ

Les abbayes du sel ont participé à l'économie au Moyen-Âge. Dans le Languedoc, les bénédictins ont contribué grandement à la production du sel. L'accent est mis sur l'activité de ces abbayes entre les IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle, et sur le rôle qu'elles ont joué. Un accent particulier est mis sur la recherche des méthodes de travail mises en œuvre dans cette période et tout porte à croire que la technique utilisée au Moyen-Âge est très voisine de celle pratiquée aujourd'hui.

---

### Introduction

Nous pouvons dire que le sel est très certainement, le cinquième élément, ou peut-être l'élément de la conciliation entre les éléments....

En effet, on le trouve dans la terre, dans l'eau, sur les marais salants ou dans la mer, il est dans l'air, il est produit par le feu du soleil... il est aussi dans notre corps et enfin dès notre naissance, pour beaucoup d'entre nous, il est mis sur nos lèvres, il est alors le signe de l'esprit.

C'est dire que le sel est un élément important et qu'aujourd'hui me revient la délicate question de vous présenter un travail sur la culture du sel, mais aussi sur la façon et les moyens que nos anciens sauniers mettaient en œuvre pour « fabriquer » le sel au Moyen-Âge.

Les religieux à cette époque, ont participé activement au développement de la saliculture sur notre littoral. Sachant tous, que les propriétés ecclésiastiques ne provenaient que des legs de généreux ou de repentants donateurs. Ces donateurs, étaient alors assurés du salut éternel et plus encore, de l'appui important de l'Église dans leurs affaires.

Il y eut quelques exceptions. En 822 par exemple, c'est l'Empereur lui-même, Louis Le Pieux, succédant à son père Charlemagne, qui dotait l'Abbaye d'Aniane de salins situés près de Narbonne.

Mais dans la plupart des cas, ce sont les propriétaires laïcs, les représentants de l'aristocratie, les marchands, les artisans, qui ont créé les salins. Ensuite, ce sont eux qui dotaient les monastères qu'ils fondaient<sup>1</sup>. Les valeureux croisés prenant leur précaution avant leur départ, dans le cas où ils ne seraient pas de retour, cédaient par anticipation leurs biens à l'Église.

Les sources écrites, qu'elles proviennent des cartulaires ou des actes notariés, nous donnent force détails sur la nature des legs. À l'examen, on constate un véritable

appétit de sel chez les monastères médiévaux et en particulier pour les cisterciens<sup>2</sup> pour l'ouest et l'est de la France. Pour le midi les abbayes bénédictines seront les mieux servies.

Cet aspect économique, s'est rapidement révélé dans l'hagiographie et la mythologie religieuse, puisqu'on rapporte que le sel venant à manquer à saint Bernard, lors de la construction de son premier oratoire en bois à Clairvaux, le saint envoya un moine en chercher et que, tout près du lieu, celui-ci trouva sur son chemin justement, une mule chargée d'un sac de sel...

L'abondance des dons a donné aux abbayes, un essor économique important. La répartition du sel produit y était savamment dosée vers l'autoconsommation et le commerce.

La saliculture implique beaucoup de présence humaine sur le terrain et exige pour les sauniers un important sens de l'organisation. En effet, en période d'hivernage il faut surveiller l'état des digues et éviter leur dégradation, en période estivale c'est une présence continue qui s'impose. Lorsque les mouvements des eaux étaient lancés, le travail permanent du bétail qui assurait la rotation des puits à roue exigeait une présence constante sur les salins.

Les abbayes du sel au XIII<sup>ème</sup> siècle, dont parle Fernand Benoit, ont eu pour effet, par leur sens de l'organisation, de l'économie, de la mise en place de registre de tenue des comptes, de contribuer au rayonnement du sel du Midi. Tout près de chez nous, l'abbaye d'Aniane en est un vibrant exemple avec l'organisation de la production du vin mais aussi du sel en Languedoc.

Il en était de même en Provence où l'abbaye du sel la plus importante était celle de Saint Victor de Marseille. La maîtrise de gestion de ses salins s'étendait alors, d'Hyères aux salins de Camargue, mais aussi en Italie, jusqu'à Cagliari où le Prieur, d'ailleurs, s'en était vu confier la gestion avec « serfs et serves »<sup>3</sup>.

On a peu d'idées pour le Languedoc de la part d'activité de production de sel prise par les laïcs par rapport à celle des religieux. Ce n'est pas le cas pour l'Est de la France. Au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, à Lunebourg, le contrôle de la production de sel était pour une large part assuré par les religieux. En Espagne par contre au IX<sup>ème</sup> siècle, en Vieille-Castille et en Aragon, les monastères absorbent les petites propriétés villageoises pour en devenir de véritables trusts de producteurs.

La saliculture est au Moyen-Âge, une science comme beaucoup d'autres « très expérimentale ». Elle était liée aux tours de main de nos habiles sauniers. Dans bon nombre de documents, dans nos archives languedociennes et dans de nombreux cartulaires de nos abbayes, il est fait mention de famille toute entière, enrôlée par les religieux, dont l'occupation principale était la « fabrication » du sel. À cette époque, les salins sont très éloignés des lieux de vie et ce travail impose une présence constante, d'où la notion de famille dans divers documents. Les conditions de résidence sont très éprouvantes, essentiellement par à la présence du paludisme.

Quant aux méthodes de gestion des saumures, les textes nous manquent. La plupart des documents, décrivent avec beaucoup de détails les limites de propriété, l'identité des propriétaires ou fermiers, mais peu nous renseignent sur la méthode de gestion des eaux.

C'est donc à la lumière de quelques documents découverts par des spécialistes de l'histoire du sel que je vous propose de compléter leur réflexion. Pour cela, ce sont des connaissances salinières, des rencontres avec le terrain, où quelques traces antiques d'exploitation des lieux par nos anciens se faisaient jour, au hasard de travaux (vestiges de canaux, d'alignement de piquets), qui vont me permettre d'aller vers une plus ample connaissance du métier de saunier au Moyen-Âge.

## **Le contexte salinier Languedocien.**

Sur toute la côte languedocienne le sel est chez lui. Il habite la substance même de cette mer infatigable qui vient battre les plages, un peu trop à mon sens, et pour quelques années encore, les quelques dunes qui ont résisté à ses assauts.

Pour produire le sel, il faut beaucoup d'espace. Rappelons simplement qu'aujourd'hui, pour produire une tonne de sel dans le midi de la France, il faut utiliser à plein temps une surface de 150 m<sup>2</sup> de marais, pour une salinité de l'eau entrant dans le salin de 30 gr de sel par litre, soit la concentration moyenne de l'eau de mer. Pour réduire cette surface ou pour produire plus de sel, la solution utilisée à l'époque était de récupérer des eaux déjà concentrées naturellement dans des étangs avoisinants, ou dans les lagunes, les bras morts de rivières ou fleuve. Pour cela, les sauniers aménageaient sur le pourtour des étangs, des aires de concentrations de saumures que les moines appelaient les « chauffoirs ». Ces étangs pré concentrateurs sont pour le littoral Languedocien ceux de Leucate, de Doul, de l'Ayrolles près de Gruissan et de Port La Nouvelle, de Vendres, de Capestang, de Montady, de Thau, de l'Arnel, du Prévôt, de L'Or et enfin ceux de l'Enclos de Peccais près d'Aigues-Mortes, suffisamment bien localisés pour la plupart, pour la production de sel.

Les abbayes languedociennes, sont nombreuses. Il s'agit principalement d'abbayes bénédictines, celle de Lagrasse, Saint Pons de Thomières, St Sauveur de Conques, Aniane, Valmagne, Saint Thibéry, Maguelone, Saint Génies des Mourgues et enfin Psalmodie.

Les lieux de production que nous avons pu établir à partir des documents anciens, sont en général situés sur le littoral ou à proximité en utilisant les eaux des étangs. Ce n'est pas le cas pour les salins de Montady, Capestang ou Vendres, où il y a lieu de se poser la question de la salinité initiale des eaux d'alimentation des salins.

Pour bien comprendre cette saliculture antique, un bref rappel du principe de production des marais salants.

### **Principe de production des marais salants dans le midi de la France.**

Le cycle de production du sel est scindé en deux parties. La séquence hivernale où les pluies sont supérieures aux évaporations, c'est la période passive où les salins sont en chômage. Rien ne se passe, le seul incident qui peut avoir lieu est l'inondation des terres soit par la mer soit par le fleuve environnant. C'est le cas pour les salins de Narbonne avec l'Aude, ou les rivières environnantes, le Rieu par exemple pour les salins de Tallavigne ou de Grimaud, le petit Rhône pour les salins de Peccais (Aigues-Mortes). La phase productive qui s'étale d'avril à septembre est marquée par des évaporations supérieures aux pluies. C'est la période propice pour faire circuler les eaux sur les marais salants, afin d'amener l'eau issue de la mer ou des étangs à la concentration de saturation c'est-à-dire 260 grammes de sel par litre de saumure.

Pour cela et pour donner une idée du travail à accomplir, si l'on considère 1000 litres d'eau salée entrant dans le salin, il faudra environ quatre mois de cheminement des eaux sur les marais salants pour que 890 litres s'évaporent, et que les 110 litres restants soient saturés en sel.

Actuellement à Aigues-Mortes, une eau pompée en avril à la mer arrive à saturation début juillet après avoir parcouru sur le salin près de 60 kilomètres et avoir été relevées 15 fois par des dispositifs de pompage. Le cheminement des eaux est gravitaire.

Au Moyen-Âge, le principe de production est le même, mais les moyens mis en œuvre sont différents.

Pour le prélèvement des eaux salées, la seule possibilité, contrairement aux salins de l'Atlantique qui « piègent » des eaux de l'océan du fait des marées, est de récupérer les eaux des étangs, remplis en hiver, soit par les graus en liaison avec la mer, soit par « empleins ». De cet étang qui en général est hors périmètre de la zone de travail des sauniers, une première surface, la plus grande du salin, est rempli d'eau de l'étang par le truchement du basculement du plan d'eau généré par un fort vent. Il appartient au saunier de surveiller cette première opération qui est essentielle pour la suite des opérations. Cette surface, est nommée dans les textes anciens par le mot « maire », en Provence notamment et à Berre en particulier. Plus près de nous, c'est le nom de baptême « d'enfore » ou « d'extérieur ».

## **Essai de localisation des salins Languedociens gérés par les religieux.**

Le lieu de production génère une activité économique, il est un facteur industrialisant pour la zone où il est construit, mais aussi c'est un produit marchand générateur d'autres trafics. Il est aisé de penser qu'un charroi de sel engendre la venue de chargement de bois, de viande, de blé, de vin ou d'autres produits. Les producteurs, en l'occurrence nos religieux, avaient donc une prééminence sur les destinées économiques des lieux. Nous parlerons successivement du groupe de salins situés autour de Narbonne et d'un deuxième groupe allant jusqu'à Aigues-Mortes.

### **Les salins de la Narbonnaise.**

D'après les zones salinables de ce département et compte tenu de la géologie des lieux, les « salins » mentionnés par les textes se recoupent en majeure partie avec ceux encore en activité dans les années 1960. Ce sont ceux de Port-La-Nouvelle, Grimaud, Tallavigne, le Lac, Estarac, Peyriac et Sigean. Les salins de Mandirac trop proches de Narbonne n'ont pas été exploités au siècle dernier.

Les abbayes concernées sont celles de Lagrasse et pour partie celle d'Aniane. L'archevêque de Narbonne possédait lui aussi des salins, lui assurant un revenu substantiel. Au cours du procès d'expropriation le concernant, comme suite à l'assèchement de l'étang de Montady en 1248, les divers salins lui appartenant sont situés sur le pourtour de l'étang, l'étang lui-même servant de pré concentrateur.

Les premiers textes qui concernent ceux exploités par les religieux, remontent au 20 mars 822, au terme duquel Louis le Pieux donne à l'abbaye d'Aniane les salines situées dans le Pagus de Narbonne au lieu-dit « Ad Signa » dont le comte Leibulfe, missus impérial, avait tracé les limites.<sup>4</sup> Dans cet acte, les terres mentionnées concernent la saline et les terres agricoles pour la vigne et le blé. Je pense qu'il s'agit de la zone de terres humides situées au sud de l'étang de l'Ayrolle au nord de l'île de Sainte-Lucie, sur la commune actuelle de Port-La-Nouvelle. La mention de ce « missus » impérial est très importante pour nous, elle prouve qu'il existait un tracé des salins, que les surfaces évaporantes étaient organisées et qu'en conséquence, il existait un cheminement des eaux.

Le sel à cette époque, contrairement à celui produit sur l'Atlantique est pratiquement consommé sur les terres du Languedoc. Il existe des « chemins saliniers », qui sillonnent le Languedoc en remontant vers Toulouse.

Un peu plus tard, en 990, c'est la vicomtesse de Narbonne Adélaïde qui répartit ses biens parmi lesquels figurent les salines qui avaient appartenu à un certain Framaldus, au lieu-dit « In Scalas », avec tout le matériel d'exploitation. Le monastère

d'Aniane reçoit lui aussi un lot de salines dans la même zone, ainsi que d'autres situées à Capestang que la vicomtesse avait acquises de l'évêque de Béziers. Ces salins pourraient se situer sur l'ancien salin de Port La Nouvelle, dit Salin de Sainte-Lucie, aux alentours du grau de Vieille Nouvelle, tout près de la mer. Cela correspondrait aux recherches d'origine de propriété que les Salins du Midi, avaient diligentées pour prouver que la plage de Port-La-Nouvelle était en partie sur leur propriété. C'est André Gouron, notre collègue, qui avait été chargé de cette mission de recherche, et qui, pour la petite histoire, n'a pas abouti.

Les salines de Sainte-Lucie sont d'ailleurs mentionnées avec beaucoup de précisions dans une charte de Charles le Simple à l'abbaye de Lagrasse en novembre 908. On signale aussi, dans cette île de Sainte-Lucie, que d'autres salines étaient attribuées au monastère de Saint-Pons de Thomières, par un accord de l'évêque de Narbonne et les religieux du monastère de saint Pons en 969.

De nouvelles indications sur les salines de la région de Narbonne nous sont apportées par une donation faite aux chanoines de la cathédrale par l'archevêque de Narbonne et le vicomte Bérenger en 1048. Il s'agit de salines situées près de l'actuel port Gruissan, entre le domaine de la Ricardelle et l'actuel château de Moujan, au pied de la montagne de la Clape. Les évêques de Narbonne possédaient aussi des terres occupées par des salines qu'ils affermaient. Ils percevaient pour cela la dîme. Il s'agit des salins situés sur les bords de l'étang de Sigean, où une activité salinière a été maintenue jusqu'à la fin des années 1960. Je veux parler des salins de Grimaud, Talavigne, Peyriac, Sigean. L'archevêque Pierre de Narbonne abandonne cette dîme au profit des chanoines de la cathédrale de Narbonne en 1080<sup>5</sup>.

Durant cette période on remarque que les religieux bien souvent ne sont pas à l'origine de la création de salines, mais en deviennent propriétaires par des donations. C'est le cas pour les salins du particulier Guilhem de Béziers, qui sur le point de partir en Terre Sainte et dans le cas où il mourrait au cours de son voyage à Jérusalem, ferait don de ses salins. Il est à noter que dans cet acte, il est fait mention de salines à aménager, étant parti sans doute sans avoir eu le temps de terminer son œuvre.

Pour ces salins de la Narbonnaise, les abbayes de Lagrasse, Aniane, Saint-Pons de Thomière en sont les principales propriétaires.

### **Les salins de l'Hérault.**

Il est question des salins de Sérignan en 990, où Guillaume vicomte de Béziers et d'Agde, donne une partie de ses salines au chapitre de Saint Nazaire. Ces salines sont alimentées par l'étang de Vendres. Sur le même acte il abandonne une autre partie des salines à l'abbaye de Saint-Thibéry, et au village de Sérignan, l'église Notre Dame. L'étang de Vendres et celui de Capestang sont aujourd'hui tous les deux asséchés.

Il est question aussi de salins exploités par l'abbaye de Saint-Génies des Mourgues, éloignée du littoral. Ces salins sont situés « *justa mares* ». Peut-être là aussi ces salins prélevaient-ils leur ressource en eau salée dans un étang proche qui, aujourd'hui, est desséché ? Ces salins ont été vendus en 1054 par le comte Pierre Raymond de Carcassonne et vicomte de Béziers et Agde aux chanoines de saint Nazaire de Béziers. Il est précisé dans cet acte que ces salins ont été vendus avec leur « *matériel d'exploitation* ».

Dans le cartulaire de l'abbaye de Valmagne, les salins bordant l'étang de Thau y sont mentionnés pour Flandrine de Mèze qui donne en concession à l'abbé de Valmagne un terrain destiné à être aménagé en salin. Ce salin a revu le jour dans les

années 1850, mais compte tenu des faibles rendements enregistrés a rapidement été abandonné.

Les salins de Marseillan, figurent sur un acte de 1183, où il est question de différents entre les consuls de la ville d'Agde et de son chapitre. Ces salins sont très anciens et d'après Emile Bonnet, ils étaient bien avant l'an mil la propriété de Saint Sauveur de Conques. Les consuls souhaitaient que l'exploitation des salins des chanoines contribuent à la taille, du fait aussi qu'ils « tenaient boutique de sel à Marseillan ». Ces salins seront noyés en 1596, remis en production en 1785, pour ne plus produire à la fin des années 1960<sup>6</sup>. Il s'agit du salin du XV<sup>ème</sup>.

Sur les étangs de Vic et de l'Arnel, de nombreux salins sont en exploitation dès le XII<sup>ème</sup> siècle<sup>7</sup>. Parmi eux, un est mentionné par Pierre de Lavérune qui en fait donation à l'évêque de Maguelone Jean de Montlaur en septembre 1181. Ce salin encore en activité en 1968 est situé sur le territoire de Villeneuve-lès-Maguelone. Je pense que le salin antique se situait sur les tables salantes du salin moderne. Il est dit dans cet acte que tout le personnel qu'il soit masculin ou féminin est employé aux travaux du sel. Il existe aussi de nombreux autres salins exploités par l'évêque de Maguelone, dont certains sont inféodés à des particuliers, situés près du Grau Sarrazin, sur le lido de Maguelone. Enfin les salins de Porquières, situés sur la commune actuelle de Pérols, sont confirmés en 837 comme possession des moines du monastère d'Aniane. Un salin a vu le jour en 1850, dit « salin du Poivre » sur cet antique emplacement. Il n'a que très peu produit.

Les abbayes d'Aniane, Maguelone, Valmagne, Saint-Sauveur de Conques, Saint-Génies des Mourgues, Saint-Thibery, sont très actives entre les X<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle et ne cessent de se développer.

### **Les salins de la Petite Camargue et celui de Psalmodie.**

Les lieux de Camargue cités dans les documents anciens sont toujours difficiles à localiser. En effet les caprices des Rhône et Petit Rhône, n'ont eu de cesse, durant des siècles, d'effacer les traces des hommes qui ont vécu dans ces grands espaces. Un historien de renom, Marcel Gouron, dans les années 1940, a tenté de localiser des lieux de cette Camargue et plus encore « petite Camargue », où la production de sel a joué un rôle important au Moyen-Âge. Cette petite Camargue est située entre deux bras, « un mort et un vif » du petit Rhône, l'ancien et le nouveau. Pour l'ancien bras du petit Rhône on parle du Rhône de St-Roman, du Rhône mort, celui dont l'embouchure est située sur le domaine de la Capelude, à la limite Ouest de la commune du Grau-du-Roi.

De plus le littoral s'est beaucoup transformé durant ces derniers siècles, du fait de l'évolution du trait de côte qui, au fil des humeurs de la mer, a épaissi par endroits le cordon dunaire, mais aussi et surtout, comme actuellement, a rogné sérieusement comme cela se passe tous les ans, au rythme de cinq à dix mètres par an !

Jules Pagezy<sup>8</sup> dans « Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes », nous parle de ces nefs pisanes et génoises du XIV<sup>ème</sup> siècle, « qui remontant à Saint-Gilles en passant par le grau de la Chèvre, étaient des galères subtiles. Construites pour poursuivre ou éviter un ennemi, elles étaient longues, étroites, plates, et plongeaient peu dans l'eau. Elles mesuraient : 26,30 m de long, 4,92 m de large, 2,3 m de hauteur et 1,62 m de tirant d'eau ».

Les salins dits de Peccais sont cités pour la première fois sur des documents en 1147. Ces salins appartiennent à Aldalbert d'Uzès, évêque de Nîmes. Il est curieux de constater que sur ces terrains de Peccais très propices à la production de sel, compte

tenu de la qualité de leur sol, connu pour leur imperméabilité et d'un très bon mélange de sable et d'argile, on ne signale la production de sel qu'au début du XII<sup>ème</sup> siècle. De nombreux vestiges romains et protohistoriques y ont été découverts et prouvent qu'une activité économique existait bien avant le XII<sup>ème</sup> siècle. D'ailleurs Fernand Benoit<sup>9</sup> évoque que « l'extraction de sel et les industries complémentaires, en particulier les salaisons de poissons, appartiennent à la plus ancienne économie du littoral du golfe du Lion ». Celle de Psalmodie toute proche d'Aigues-Mortes en est un exemple, placée sous le triple vocable des Saints, Pierre, Julien et Félix. Toutes ces communautés ont, durant le VIII<sup>ème</sup> siècle, essuyé les assauts des Sarrasins qui leur imposaient le plus souvent un abandon immédiat des lieux puis une reconstruction des bâtiments, quelques siècles plus tard. Pour cela de nombreux legs de seigneurs laïcs étaient nécessaires. Pour Psalmodie, les religieux sont revenus sur leur lieu de culte une première fois en 791, pour y être chassés en 908 et y revenir plus définitivement en 1004, selon Jean Nougaret, sous « l'abbatiate de Warnerius, où une importante cérémonie, à laquelle participaient cinq évêques, deux abbés et de nombreux seigneurs laïcs, marque à Psalmodie même le retour de la communauté ».

Ce n'est finalement que très tardivement que l'abbé de Psalmodie se décidera à construire un salin sur le territoire de Peccais, qui se nommera « salin de l'Abbé ». Déjà en 1241, pour subvenir au manque de sel de cette abbaye, Bérenger, Comte de Provence, autorise l'abbé de Psalmodie de prendre sur les salins de Camargue 15 muids de sel pour l'usage des moines de l'abbaye, soit environ 10 tonnes de sel, si l'on considère que le muid est celui de Lunel soit 700 litres. C'est dire l'activité de cette abbaye au XIII<sup>ème</sup> siècle, où l'on comptait près d'une centaine de moines qui ne se nourrissaient que de poissons.

Le tracé de ce salin est toujours visible sur le site du Salin d'Aigues-Mortes. C'est d'ailleurs à partir d'observations effectuées *in situ*, que l'on peut proposer quelques éclaircissements sur les méthodes de conduite des marais salants. Le sel produit était destiné en majeure partie à la salaison des poissons issus de la pêche dont les moines avaient la maîtrise. On sait que ce salin existait en 1284, puisqu'un acte mentionne une contestation entre l'abbé de Psalmodie et les seigneurs d'Uzès, propriétaires de salins voisins à celui de l'Abbé, au sujet d'un litige les opposant. Dans cet acte, sont donnés beaucoup de détails sur les mesures : « que les mesures, boisseaux, setiers, utilisés sur le salin de l'Abbé seraient les mêmes que celles utilisées sur les salins de Peccais ». Il est aussi mentionné que les parties s'engageant à ne pas donner de travail à des ouvriers refusés sur un des deux salins.

Ce salin de l'Abbé faisait donc concurrence aux salins royaux, c'est dire les contacts difficiles entre les propriétaires et les religieux....

« En 1313, malgré l'opposition des propriétaires de Peccais, est donnée l'autorisation à l'Abbé d'ouvrir un chenal et d'élever une muraille dans l'étang de l'Abbé ». Ce canal permettra ainsi de puiser plus efficacement dans le bras du Rhône et de profiter pleinement de la variation de niveau des eaux. En 1376, un arrêt du parlement de Paris autorisa la construction d'une martellière à l'entrée des eaux de l'étang de l'Abbé, au pont appelé Pont de l'Abbé. Cet endroit est facilement repérable sur le salin d'Aigues-Mortes. Cependant les difficultés iront bon train avec les seigneurs d'Uzès, au point que ces derniers n'attendront pas la fin du treizième siècle pour inféoder à divers particuliers les salins de Peccais en se réservant pour droit, le septième des récoltes de sel. C'est ce droit de septain que les propriétaires successifs devront payer jusqu'au dix-neuvième siècle, et qui fera couler beaucoup d'encre aux tribunaux, tant cette taxe n'était pas comprise par les propriétaires.

## Les églises champêtres sur le terroir de Peccais

Au XII<sup>ème</sup> siècle il est fort possible que d'autres salins fonctionnaient sur le territoire de Peccais. De nombreuses congrégations habitaient les lieux. Nous savons que des églises champêtres jalonnaient ce territoire. D'abord Sainte-Agathe, construite à la fois, sur les bords du Bourgidou, anciennement la roubine de Bosoème, et sur les bords du Petit Rhône. Un texte de Charles le Chauve signale en 909 que cette église a été détruite par les Sarrasins. Dans un autre document de 1099, le pape Urbain II confirme que l'église Sainte-Agathe, sur le village de Varenicas, appartient bien à l'abbaye de Psalmodie. Quand on rapproche l'étymologie de Psalmodie à l'abbaye du sel, on peut comprendre que la bourgade de Varenicas était peut-être un centre de production de sel. En 1102, cette même église est léguée par son propriétaire Bertrand de Beauvoisin. Dans ce document de donation, cette église est située sur les bords du Rhône dans le village de Varenicas ou Varynicas. Il est encore question de cette église dans les bulles des papes Pascal II (1115), Calixte II (1123), et Honoré II (1125). Il est difficile aujourd'hui de localiser ces églises. En 1552, le Petit Rhône change de lit. On pense qu'elle était située au lieu-dit de la « panne ».

Il est cité aussi dans le cartulaire de l'abbaye de Psalmodie, l'église de Saint-Vincent, souvent associée à celle de Sainte-Agathe, notamment dans le titre de Charles le Chauve en 909. Au X<sup>ème</sup> siècle existaient aussi sur les tènements des salins d'Aigues-Mortes, deux églises placées sous le vocable de Saint-Vincent.

Ce n'est que bien plus tard, que d'autres lieux de production de sel seront signalés dans des enquêtes du XIV<sup>ème</sup> siècle et particulièrement entre 1334 et 1377. Il est question des salins de la Blancarde où le roi de Sicile s'approvisionne. Le salin de la Manica où ce même roi a le sixième de la production de sel produit. Le salin de la Comtessa, celui de Rostagnenque, de la Vernède, des trois Maries, de la Méjane sont détenus par les seigneurs d'Albaron.

## Le Mode d'exploitation des salins au Moyen-Âge.

Les informations dont nous disposons aujourd'hui sont essentiellement contenues dans les cartulaires. Des mentions d'inventaire de matériel d'exploitation y figurent, mais pas leur mode d'utilisation. Il est question de roues élévatoires destinées à faire circuler les eaux salées, mais aussi de gros tas de sel appelés « camelles », stockés sur les « peyrans ». Nous pouvons cependant donner les principes qu'utilisaient les anciens sauniers, nommés « salinarius », pour produire le sel. Cette opération exigeait beaucoup de personnel, et nul doute qu'un personnel qualifié pour la gestion de la circulation des eaux reproduisait les gestes millénaires. Pour le salin de la « Vernidi », il y avait sur ce salin en 1377 six sauniers, alors que sur le salin de Peccais on en comptait quinze en 1412. Il fallait donc compter sur la réactivité et l'adresse des maîtres sauniers pour assurer les bonnes rentrées des eaux. Certaines launes, en communication avec la mer avaient des eaux à concentration variable du fait des pluies. Il fallait donc attendre une bonne entrée d'eau salée pour assurer une bonne alimentation de chaque salin. C'était le cas après une période de violent vent du nord, et un brusque retournement de vent du sud par exemple. Chaque propriétaire par le jeu de la gravité et de son canal d'amenée prenait alors sa part d'eau de mer.

Pour assurer le mouvement des eaux, c'est-à-dire l'écoulement des saumures sur les « salines », c'était le terme employé pour désigner une surface de pré concentration, il était nécessaire de pomper les eaux d'une saline à l'autre. Pour cela, les puits à roue dont nous avons parlé était mis en mouvement, le plus souvent par des

mules. Le surveillant chargé de s'assurer du bon fonctionnement du puit est le « quartarius ». Dans les salins de l'Aude, un terme est resté dans les mémoires, la personne qui assurait la surveillance du manège est le « trucoisseigne », et son adjoint le « sous-trucoisseigne ». Ils étaient deux, le puit à roue fonctionnait en été sans interruption, jour et nuit. Le « sous-trucoisseigne » était en général un enfant de saunier. Pourquoi le mot « trucoisseigne » ? Dans le parler audois « trucos », veut dire fouet.

Le geste millénaire du saunier est celui de juger de la « maturité » d'une saumure. C'est-à-dire de juger à partir de quel moment une saumure doit être déversée dans les « aires », c'est-à-dire les tables salantes, constituées d'une surface rigoureusement aplanie et bordée de « levadons », et d'un petit canal d'amenée des saumures nommé « aiguille ». Ces aires saunantes portent aussi le nom (en 1054) de *planicia* ou de *tabulatea salinarum*.

Au début de ma carrière, intrigué par la méthode utilisée par les anciens sauniers pour estimer le degré de salaison des saumures, en l'absence du « pèse sel », le célèbre aréomètre de Baumé, un très ancien saunier d'un salin fermé ayant terminé sa carrière dans les années 1950, celui de Tallavigne dans l'Aude, m'a expliqué que les anciens du salin lui avaient appris à mesurer la salinité en plongeant la paume de la main dans la saumure et en fonction de la rapidité de l'apparition des cristaux de sel sur la main, les saumures étaient jugées « bonnes pour la saunaison ». De plus pour s'assurer que sa décision était bonne, il « goutait la saumure » et en fonction de son amertume il décidait la saunaison. L'amertume des eaux sur un salin va en croissant, puisqu'elle est provoquée par la teneur en magnésium. Le magnésium contenu dans une saumure reste toujours en solution.

Pour l'installation des puits à roue, dans la source écrite, décrivant la « vie de Saint Hillaire » au V<sup>ème</sup> siècle, il est mentionné l'existence d'un salin à « trente mille (pas ?) d'Arles, sur le littoral, où l'évêque avait fait construire des roues élévatoires (*automata*), pour amener aux tables salantes l'eau des étangs<sup>10</sup>. Une technique analogue est aussi mentionnée plus tardivement (*altométarius*), sur les salins de Plan d'Aren, à Fos-sur-Mer, au sud de Saint-Blaise. C'est dire que, sur nos salins languedociens, les puits à roue existait déjà.

Pour le tirage du sel, en Languedoc le sel était transporté par voie terrestre. De nombreux chemins saliniers sont signalés au cours des siècles. Pour la partie des salins de Petite Camargue, et ceux d'Aigues-Mortes en particulier, compte tenu de la configuration des lieux et de la nature des sols, la confection d'embarcations légères, facilitait le transport. Pour assurer l'étanchéité des embarcations en bois de pins, il est mentionné que la résine était utilisée pour garantir l'étanchéité des embarcations. La circulation de ces utriculaires était favorisée par les nombreux embarcadères, confectionnés le plus souvent avec des matériaux trouvés sur place, les billes de pins maritimes ou d'Alep. Disposés le long d'une laune ou d'un bras du petit Rhône, ces points d'accostage créaient au fil du temps un maillage de communication, lieux privilégiés d'activité d'échange et de relations commerciales. On y trouvait toute une organisation permettant la vie en communauté. Ces installations permettaient au sel de Petite Camargue de remonter le Rhône, pour assurer les besoins des élevages intensifs des massifs montagneux, comme ceux des Alpes ou ceux situés en Suisse ou plus près de nous, les Cévennes. Pour cela le point clé était situé à Lunel, carrefour marchand et point obligé des nombreux bateaux s'acheminant vers Pont-Saint-Esprit. Le transport du sel sur le Rhône, « le tirage du sel », consistait à tirer avec l'aide de la force humaine ou animale les barques. Lunel avait ses propres entrepreneurs comme Arles. Ces « ripayres », comme on les appelait, utilisaient des sapines, « barcam sive sapinam », des « futa sive tirada », etc...

L'exploitation active de sel a pris une part importante dans l'activité économique du Languedoc entre les IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle. L'impôt du sel existait déjà en 1140 sur les côtes de la Narbonnaise, constituant alors une réelle nouveauté par rapport aux droits domaniaux antérieurs. « salin » pour la Narbonnaise et « saunerie » pour les rives du Rhône. Mais le coup fatal de la libre entreprise même avec les religieux sera donné par Philippe IV le Bel en 1286 qui reprend l'impôt instauré temporairement par Saint Louis en 1246, la gabelle. Cet impôt sera alors définitivement installé en 1342 par Philippe VI. Le monopole du sel est alors établi, avec les greniers à sel où chacun devra prendre une quantité donnée de sel « pour le pot et la salière ».

Les abbayes du sel freinées dans leur élan, abandonnent peu à peu leurs activités salinières pour s'orienter vers d'autres activités. Le vin par exemple avec l'abbaye d'Aniane.

---

<sup>1</sup> J.C. Hocquet, *Le sel et le pouvoir*, Albin Michel, 1979, p. 59

<sup>2</sup> Jacques Le Goff, *Le sel dans la vie politique et sociale. Le sel dans les relations internationales*, in *Le rôle du sel dans l'histoire* de Michel Mollat, PUF, 1968, p. 238

<sup>3</sup> J.C. Hocquet, op. cité, p. 65.

<sup>4</sup> A. Dupont, *L'exploitation du sel sur les étangs du Languedoc* (IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), Annales du Midi, Toulouse Privat, 1958.

<sup>5</sup> A. Dupont, op. cité

<sup>6</sup> A. Dupont, op. cité

<sup>7</sup> A. Leenhardt, *Les salins du Languedoc*, Bellegarde Imp Sadag, 1938, p. 68.

<sup>8</sup> Jules Pagezy, *Mémoires sur le Port d'Aigues-Mortes*.

<sup>9</sup> Fernand Benoit, *Les abbayes du sel. L'héritage antique du delta au Moyen-Âge*, in revue Delta, p. 17.

<sup>10</sup> F. Benoit, op. cité, p. 25.